



## acte sous seing privé ou acte authentique

Par **artyves**, le **19/03/2011** à **14:56**

bonjour,

l'on m'a transmis récemment un Acte qui semble être en relation avec une "cession d'entreprise", mais il manque des éléments.

J'aimerais savoir quelles sont les indications obligatoires devant être contenues dans un tel acte.

Cet Acte à double facette ambiguë pourrait également concernée des attributions de biens immobiliers (bâti et non bâti).

N'ayant pas les caractéristiques requises pour faire office d'Acte Authentique, je serais d'accord d'être contactée par un professionnel du droit successorale (avocat, notaire) pour plus de détails

merci d'avance

cordialement

artyves